



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/52
3 mai 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : URUGUAY

Le présent document est composé des observations et de la recommandation faites par le Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)

PNUD

* À cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Uruguay

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	77 ^e réunion	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (groupe I de l'annexe C)	Année : 2018	9,04 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				1,10	6,55				7,65
HCFC-141b					1,33				1,33
HCFC-142b					0,02				0,02
HCFC-123			0,03		0,00				0,03
HCFC-124					0,01				0,01
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés			6,48						6,48

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	23,33	Point de départ des réductions globales durables :	28,66
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	15,23	Restante :	13,43

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,1	1,1
	Financement (\$ US)	119 057	119 057

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			21,00	21,0	21,00	21,00	15,16	S.o.
Consommation maximum admissible (tonnes PAO)			21,00	21,0	21,00	21,00	15,16	S.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	314 000	0	679 889	0	111 268	1 105 157
		Coûts d'appui	21 980	0	47 592	0	7 789	77 361
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	314 000	0	679 889	0	0	993 889
		Coûts d'appui	21 980	0	47 592	0	0	69 572
Financement total présenté pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet	0	0	0	0	111 268	111 268
		Coûts d'appui	0	0	0	0	7 789	7 789

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Uruguay, le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 111 268 dollars US, plus des coûts d'appui d'agence s'élevant à 7 789 dollars US.¹ La présentation comprend un rapport périodique de la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2018-2019, ainsi que le plan d'exécution des tranches pour 2020.

Rapport de la consommation de HCFC

2. En se basant sur le rapport de vérification, le gouvernement de l'Uruguay a communiqué une consommation de 14,08 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui représente 40 pour cent de moins que la valeur de référence définie aux fins de conformité. Le tableau 1 présente la consommation de HCFC pour la période 2015-2019.

Tableau 1. Consommation de HCFC de l'Uruguay (données visées à l'article 7 pour la période 2015- 2019)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019*	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	254,23	295,35	273,04	139,06	246,58	383,36
HCFC-123	1,60	2,02	1,30	1,51	1,11	1,86
HCFC-124	3,36	2,42	5,45	0,52	1,31	4,14
HCFC-141b	14,81	0,00	13,42	12,11	4,08	13,58
HCFC-142b	0,98	1,35	0,84	0,31	0,33	9,68
Total (tm)	274,98	301,14	294,05	153,52	253,41	412,61
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés**	35,69	42,85	49,75	58,89	51,47	48,40***
Tonnes PAO						
HCFC-22	13,98	16,24	15,02	7,65	13,56	21,08
HCFC-123	0,03	0,04	0,03	0,03	0,02	0,04
HCFC-124	0,07	0,05	0,12	0,01	0,03	0,09
HCFC-141b	1,63	0,00	1,48	1,33	0,45	1,49
HCFC-142b	0,06	0,09	0,05	0,02	0,02	0,63
Total (tonnes PAO)	15,78	16,42	16,69	9,04	14,08	23,33
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés**	3,93	4,71	5,47	6,47	5,66	5,33***

*Données figurant dans le rapport de vérification de la consommation de HCFC.

**Données relatives au programme du pays.

***Point de départ défini dans l'Accord avec le Comité exécutif.

3. Depuis 2015, la consommation de HCFC, tous types confondus, varie d'une année à l'autre. Jusqu'en 2018, la consommation totale de HCFC était inférieure d'environ 23 pour cent aux niveaux admissibles en vertu du Protocole de Montréal et de l'Accord convenu dans le cadre du PGEH, en raison de l'application du système d'autorisations et de quotas et de la mise en œuvre des activités du PGEH. En 2018, la consommation de HCFC a chuté de 45 pour cent par rapport à celle de l'année précédente à cause de la faiblesse de l'économie du pays, ce qui a naturellement engendré une forte diminution de la consommation de HCFC-22. En 2019, l'augmentation de la consommation de HCFC est due à la reprise économique du pays qui a permis aux importateurs d'importer la quantité maximum de HCFC autorisée par les quotas respectifs. La consommation de HCFC-141b pur est restée à peu près au même niveau, mais la consommation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés a augmenté à cause du retard que le pays a pris en matière de reconversion des entreprises du secteur des mousses par manque de

¹ Selon la lettre du 24 février 2020 du ministère du logement, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Uruguay au PNUD.

systèmes à base d'hydrofluorooléfines (HFO). Une diminution de la consommation de HCFC-141b et de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés s'est amorcée en 2019 et devrait s'inscrire comme une tendance du fait des activités de reconversion entamées cette année-là par les entreprises. Des petites quantités de HCFC-123, HCFC-124 et HCFC-142b sont utilisées pour l'entretien de certains équipements de réfrigération et de climatisation (par exemple les refroidisseurs et les pompes à chaleur) qui sont toujours en activité.

Rapport d'exécution du programme du pays

4. La consommation de HCFC communiquée par le gouvernement de l'Uruguay au titre du rapport d'exécution du programme du pays de l'année 2018 est conforme aux données visées à l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé les éléments suivants : le gouvernement de l'Uruguay est en train d'instaurer un système d'autorisations et de quotas des importations et des exportations de HCFC ; la consommation totale de HCFC en 2018 et 2019 s'élevait à 9,04 et 14,08 tonnes PAO, respectivement ; et le pays a respecté le calendrier de réduction instauré par le Protocole de Montréal et la consommation maximum autorisée dans son Accord avec le Comité exécutif. Le rapport a conclu que le système d'autorisations de l'Uruguay est parfaitement opérationnel, qu'il fonctionne de manière efficace et qu'il n'existe pas de problèmes associés à la notification et à l'enregistrement des importations et des exportations.

Rapport périodique de la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

6. En 2006, le gouvernement de l'Uruguay a instauré un cadre réglementaire afin de contrôler la consommation de SAO, y compris les importations et les exportations de HCFC ; un système de quotas est en vigueur depuis 2013 ; et l'importation d'équipements de climatisation à deux blocs fonctionnant au HCFC-22 est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017. Le système d'autorisations en ligne qui a été mis en place permet aux autorités douanières d'accéder en temps réel aux informations relatives aux HCFC et facilite le recueil de données et les relevés statistiques. En 2018, les codes tarifaires de toutes les substances réglementées au titre du Protocole ont été actualisés pour améliorer leur contrôle. L'Unité nationale d'ozone (UNO) fait partie d'un comité qui analyse les avantages fiscaux accordés à de nouveaux projets ; une politique a été instaurée pour décourager les projets d'investissement qui utilisent des HCFC en accordant des avantages fiscaux (par exemple des réductions tarifaires sur les importations ou des prêts à taux préférentiels) à des projets qui introduisent des technologies exemptes de HCFC, à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) et à haut rendement énergétique.

7. Quatre sessions de formation portant sur le Protocole de Montréal, les mesures de réglementation existantes en matière d'importation, d'exportation et de transit des SAO et le contrôle du commerce illégal ont été organisées. Chaque session a rassemblé 25 participants (soit 100 au total) composés de douaniers et de courtiers en douane.

8. Le gouvernement de l'Uruguay a ratifié l'Amendement de Kigali en septembre 2018.

Secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane (PU)

9. La phase II du PGEH incluait une élimination complète du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés (soit 5,33 tonnes PAO, ce qui représente le point de départ admissible aux fins de

financement) utilisé dans 21 petites et moyennes entreprises (PME) fabriquant des applications à base de mousse de PU. La technologie sélectionnée repose sur des formulations aux HFO.

10. Selon le PNUD, une entreprise (James) a réussi à supprimer 1,02 tonne PAO (9,3 tm) en reconvertissant le HCFC-141b en cyclopentane ; les coûts en capital supérieurs associés à cette reconversion ont été couverts par l'entreprise au moyen d'un financement indépendant du Fonds multilatéral. Les autres PME n'ont, quant à elles, pas pu procéder à une telle reconversion car les fournisseurs locaux ne proposent pas de systèmes à base de HFO, et la taille du marché pour ce type d'alternative est réduite. Un technicien expert a été engagé pour préparer un protocole d'essai afin d'encourager l'adoption des systèmes de PU à base de HFO en s'assurant que les mousses gonflées aux HFO répondent à tous les critères techniques requis pour ces PME, et pour donner des informations à des fournisseurs locaux intéressés par la fourniture de tels systèmes. La reconversion des entreprises du secteur des mousses devrait être terminée d'ici juin 2021, et les systèmes à base de HFO devraient être disponibles sur le marché local.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

11. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Une formation portant sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération et sur les technologies de remplacement, organisée en trois ateliers répartis sur deux semaines, a été dispensée à un effectif total de 100 techniciens du secteur de la réfrigération et de la climatisation ; 158 autres techniciens relevant du même secteur ont suivi une formation sur le remplacement des HCFC par des solutions à faible PRG ;
- (b) Un séminaire de formation de formateurs a été organisé et a rassemblé 10 formateurs provenant de différentes structures (instituts techniques, universités et LATU (« Laboratorio Tecnológico del Uruguay ») ;
- (c) Des réunions ont été organisées avec les techniciens d'entretien des équipements de réfrigération dans les supermarchés afin de leur montrer, par des exercices pratiques, les effets positifs des bonnes pratiques en matière de réfrigération dans leur travail quotidien ;
- (d) Deux ateliers spécialisés sur l'utilisation de l'ammoniac ont été mis en place et ont rassemblé 16 formateurs, un ingénieur et plusieurs dirigeants ; une assistance technique a par ailleurs été fournie à un fabricant de crèmes glacées utilisant auparavant le HCFC-22 en vue d'adopter l'ammoniac en solution de remplacement dans l'un de ses centres de stockage et de distribution ;
- (e) En tout, 10 réunions ont été organisées avec le ministère de l'Économie et des Finances et la Banque centrale de l'Uruguay pour évaluer des projets du secteur de la réfrigération et de la climatisation qui promeuvent des solutions de remplacement à faible PRG et à haut rendement énergétique sur le marché public ; et
- (f) La sensibilisation du public a été accrue grâce à la distribution de fiches techniques et de procédures de bonnes pratiques de réfrigération aux compagnies d'entretien et aux techniciens relevant du secteur de la réfrigération et de la climatisation ; le site Internet et la page Facebook du ministère du logement, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ont été actualisés avec des informations techniques afin de valoriser l'usage de solutions de remplacement des HCFC et d'autres activités d'élimination des HCFC conduites par le PGEH ; et quatre documents comportant des procédures et des critères pour l'achat public durable d'équipements de climatisation ont été préparés.

Unité de gestion et de suivi (PMU)

12. L'exécution du PGEH est coordonnée par l'UNO qui est responsable de l'identification, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'évaluation de toutes les activités. L'Unité nationale d'ozone travaille en collaboration étroite avec de nombreux partenaires, notamment la Direction nationale des douanes, sur les mesures de réglementation des HCFC et le cadre juridique associé. Sur les 50 200 dollars US prévus pour financer l'unité de gestion et de suivi de la seconde tranche, la somme de 12 504 dollars US a été dépensée jusqu'ici (7 504 dollars US pour le personnel et les consultants et 5 000 dollars US pour les coûts de vérification et autres coûts d'exécution), ce qui laisse un solde de 37 696 dollars US à utiliser pour la période 2020-2021.

Niveau de décaissement des fonds

13. Le tableau 2 montre qu'à partir de février 2020, sur le montant de 993 889 dollars US approuvé jusqu'ici, la somme décaissée s'est élevée à 459 039 dollars US. Le solde de 534 850 dollars US sera décaissé en 2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour l'Uruguay (\$ US)

Tranche	Approuvé	Décaissé	Taux de décaissement (%)
Première	314 000	308 467	98
Deuxième	679 889	150 572	22
Total	993 889	459 039	46

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH

14. Jusqu'en décembre 2021, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- (a) Renforcement du cadre juridique et institutionnel pour l'élimination des HCFC, y compris une analyse des réglementations relatives aux équipements fonctionnant aux HCFC et des mesures de conformité ; deux ateliers de formation s'adressant à 12 douaniers pour consolider les capacités de la Direction nationale des douanes à surveiller les importations de SAO et à contrôler le commerce illégal des SAO, et une visite des bureaux des douanes au point de passage frontalier principal pour vérifier comment les importations sont surveillées (11 550 dollars US) ;
- (b) Assistance technique apportée au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation au moyen de deux ateliers de formation aux bonnes pratiques de réfrigération s'adressant à 60 techniciens ; présentation d'outils (par exemple détecteurs de fuite, pompes à vide et outils à souder) et de leur utilisation pour réduire les pertes de frigorigènes ; et diffusion continue de supports de formation actualisés conçus pour les techniciens (41 250 dollars US) ;
- (c) Deux ateliers spécialisés sur l'utilisation du CO₂ et de l'ammoniac en tant que fluides frigorigènes dans les applications commerciales et/ou industrielles, et sur l'utilisation du R-290 et du HFC-32 dans les équipements de climatisation à usage résidentiel ; deux visites sur le terrain afin d'identifier les projets potentiels susceptibles d'utiliser des solutions de remplacement à faible PRG, et dans des ateliers d'entretien sélectionnés afin de surveiller et promouvoir les solutions de remplacement et les bonnes pratiques en matière de réfrigération auprès des techniciens ; instauration d'un projet pilote visant à démontrer l'utilisation de systèmes à base de CO₂ pour les chambres froides dans les supermarchés et l'industrie alimentaire, et finalisation des critères et des procédures pour l'achat public

durable de technologies fonctionnant avec des produits autres que des SAO, à faible PRG et à rendement énergétique élevé (40 150 dollars US) ;

- (d) Activités renforçant la sensibilisation afin de valoriser l'élimination des HCFC et les bonnes pratiques en matière de réfrigération dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et pour le grand public (3 850 dollars US) ; et
- (e) Unité de gestion et de suivi, pour l'exécution et la surveillance du projet, la préparation des rapports périodiques et les réunions de suivi avec les parties prenantes (PNUD) (14 468 dollars US) (et 37 696 dollars US de solde restant provenant de la tranche précédente) pour les consultants et le personnel (45 164 dollars US), les ateliers et les réunions (2 000 dollars US) et d'autres coûts, dont les coûts de vérification et d'exécution (5 000 dollars US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique de la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Les quotas d'importation de HCFC présentés par le gouvernement de l'Uruguay s'élèvent à 12,32 tonnes PAO pour l'année 2020, soit 2,84 tonnes PAO de moins que les objectifs de contrôle définis dans le Protocole de Montréal.

Secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane

16. Le PNUD a expliqué que des progrès ont été faits au regard du problème de disponibilité locale des HFO pour favoriser la reconversion des PME ; chacune des entreprises a fait l'objet d'une visite pour déterminer les besoins spécifiques ; des discussions techniques ont également eu lieu avec d'éventuels fournisseurs de systèmes de PU qui pourraient fournir des systèmes à base de HFO de manière limitée et en fonction de la demande. Une fois que les HFO seront disponibles sur les marchés locaux, une assistance technique sera fournie aux PME pour introduire les systèmes à base de HFO.

17. Le PNUD a déclaré que la reconversion de toutes les PME sera terminée d'ici juin 2021. Cependant, la situation actuelle générée par la pandémie de Covid-19 pourrait repousser cette date. Le PNUD a par ailleurs indiqué que l'interdiction des importations de HCFC-141b qui a été proposée sera décrétée lorsque le projet sera terminé, et de manière progressive ; ainsi, le HCFC-141b pur serait interdit d'ici le 1^{er} janvier 2021, tel que prévu initialement, et le HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés serait interdit d'ici le 1^{er} janvier 2022.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

18. Concernant l'activité visant à promouvoir les frigorigènes à faible PRG et à rendement énergétique élevé dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, le PNUD a expliqué que les résultats obtenus à l'issue des deux ateliers spécialisés ont montré l'intérêt suscité par l'utilisation de ces nouvelles technologies chez certains participants, alors que d'autres participants ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis de la question de la disponibilité des équipements et des pièces de rechange au niveau national. Le PNUD a expliqué que le gouvernement considère qu'il est important d'identifier les bénéficiaires pendant l'exécution de la troisième tranche et d'envisager, dans la limite des financements possibles, l'utilisation de CO₂ transcritique dans les supermarchés après la mise en œuvre réussie dans les pays voisins. En prenant

note de l'observation émise par le Secrétariat sur la nécessité pour ce projet de répondre aux critères de la décision 84/84(d)², le PNUD a expliqué que lorsque le projet a été présenté à la 77^e réunion, il était conçu comme un projet d'assistance technique et non comme un projet pour utilisateurs finaux ; il avait alors pour objectif de démontrer l'usage de solutions de remplacement à faible PRG et à rendement énergétique élevé dans les chambres froides par une évaluation comparative des performances et du rendement énergétique avec les systèmes à base de HCFC-22, par l'identification des critères de contrôle et de sécurité en matière d'installation et d'entretien, et par l'analyse des coûts, et non de se poser comme un projet pilote d'incitation d'utilisateurs finaux. Le PNUD s'est aussi engagé à fournir un rapport des résultats de cette assistance technique dans le cadre du rapport final du PGEH

19. Le PNUD a indiqué que la phase II du PGEH sera terminée au 31 décembre 2021, tel que stipulé au paragraphe 14 de l'Accord.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes³

20. Le Secrétariat a pris note de l'engagement du gouvernement de l'Uruguay à suivre la politique sur l'intégration de l'égalité des sexes ; par exemple, lors de la mise en œuvre de la troisième tranche, la participation des femmes sera encouragée dans les activités de formation, les programmes de renforcement des capacités, les activités de vulgarisation, ainsi que pour la distribution des outils et des équipements.

Durabilité de l'élimination des HCFC

21. Le gouvernement de l'Uruguay dispose d'un système d'autorisations et de quotas en ligne opérationnel et de différentes réglementations dont une interdiction d'importer des équipements de climatisation biblocs fonctionnant au HCFC-22, ce qui permet un contrôle efficace et performant des HCFC. Le gouvernement s'est engagé à interdire l'importation de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés lorsque la reconversion de toutes les PME relevant du secteur des mousses de PU sera terminée. Des activités de formation sont en cours et incluent des activités de renforcement des capacités des douanes pour l'élimination des HCFC au sein du service douanier, ainsi que la formation de techniciens et de formateurs du secteur de la réfrigération et de la climatisation en coordination avec l'Association de réfrigération. Ces mesures permettront d'assurer une élimination durable des HCFC.

Conclusion

22. Le gouvernement de l'Uruguay demeure en conformité avec le Protocole de Montréal et son Accord avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification a confirmé l'instauration par le gouvernement d'un système opérationnel d'autorisations et de quotas ; le quota des importations de HCFC de 12,32 tonnes PAO pour 2020 est inférieur de 19 pour cent à la valeur cible définie dans le Protocole de Montréal, à savoir 15,16 tonnes PAO. Les réglementations relatives aux SAO sont en place, notamment l'interdiction de nouveaux systèmes de climatisation biblocs fonctionnant aux HCFC depuis le 1^{er} janvier 2017. Le PGEH continue d'évoluer avec environ 260 techniciens formés aux bonnes pratiques de la réfrigération durant la deuxième tranche, ce qui garantit la pérennité de l'entretien des équipements. Concernant le secteur de la fabrication des mousses de PU, une entreprise a achevé la reconversion du HCFC-141b à la technologie du cyclopentane, ce qui s'est traduit par l'élimination de 9,3 tm (1,02 tonne PAO) ; le gouvernement pense que la reconversion des autres PME du secteur des mousses sera terminée d'ici juin 2021. Les activités prévues au titre de la troisième tranche assureront la viabilité à long terme de la phase II du PGEH. Le

² Demander aux agences bilatérales et d'exécution de présenter des rapports détaillés des résultats des projets pour utilisateurs finaux existants et futurs une fois les projets terminés, pour permettre au Secrétariat d'élaborer des fiches techniques permettant d'éclairer les projets à venir.

³ La décision 84/92(d) a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes dans le cycle des projets.

niveau de décaissement des fonds de la tranche précédente a atteint 22 pour cent et la somme totale décaissée 46 pour cent.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds propose la recommandation suivante au Comité exécutif :

- (a) De prendre note du rapport périodique de la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Uruguay ; et
- (b) De constater que le gouvernement de l'Uruguay a reporté au 1^{er} janvier 2022 l'interdiction du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés, initialement prévue le 1^{er} janvier 2021.

24. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH pour l'Uruguay, et le plan d'exécution des tranches de 2020-2021 correspondant, du montant indiqué dans le tableau ci-après, étant entendu que :

- (a) Le PNUD continuera de communiquer, à la 87^e réunion, les progrès réalisés en matière d'exécution de la reconversion des entreprises du secteur des mousses et en matière de mise à disposition des HFO et des systèmes de polyuréthane à base de HFO et composantes associées ; et
- (b) Lors de la première réunion du Comité exécutif en 2022, le gouvernement de l'Uruguay et le PNUD présenteront un rapport périodique de la mise en œuvre du programme de travail associé à la tranche finale et le rapport d'achèvement de projet :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	111 268	7 789	PNUD